



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des Territoires**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 07 mai 2024 à 9h00 au 07 juin 2024 à 17h30

Dossier déposé en Mairies de BOUESSE et NEUVY SAINT-SEPULCHRE

Autorisation environnementale (IOTA) – Déclaration d'Intérêt Général

– Programme de travaux –

Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin de la Bouzanne

Dossier présenté par :

Monsieur Michel FOISEL,
Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bouzanne (SMABB),
2 rue des anciens combattants, 36330 VELLES

Bordereau des pièces constitutives
du dossier d'enquête publique

- 1 – Demande du pétitionnaire
- 2 – Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique
- 3 – Avis d'enquête publique
- 4 – Certificat d'affichage du Maire (*à retourner renseigné en fin d'enquête*)
- 5 – Registre d'enquête
- 6 – Résumé non Technique
- 7 – Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre du Code de l'Environnement –
« **Autorisation environnementale (IOTA) – Déclaration d'Intérêt Général – Programme de travaux – Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin de la Bouzanne** »
- 8 – Projet d'arrêté préfectoral autorisant les travaux et les déclarant d'intérêt général
- 9 – Textes régissant l'enquête publique, décisions prises à son issue et autorité compétente pour la prendre
- 10 – Avis consultatifs